



Le 1 er février 2017

Monsieur Bertrand Jabouley  
Adjoint au Maire du 5 ème arrondissement

Monsieur L'Adjoint,

Lors de notre récente réunion de la commission « Voirie et stationnement sur les secteurs piétonniers du Vieux Lyon », nous nous sommes interrogés sur les places de stationnement nouvellement installées sur le chemin des Estrés. Ce chemin était piétonnier et nous ne comprenons pas que de nouvelles places de stationnement puissent être installées à côté de la cathédrale. Ce patrimoine mérite un écrin exceptionnel et une zone de stationnement pour voitures et motos n'est pas opportune ; L'Architecte des Bâtiments de France a-t- il été sollicité ?

L'ajout de places de stationnement encourage l'usage de la voiture dans le secteur piétonnier .Vous connaissez comme nous l'incivilité des automobilistes et l'insuffisance des contrôles par la police notamment le soir. Pourquoi alors ajouter un espace de stationnement à ceux existants et répond-il à une demande précise ?

Par ailleurs, la borne incendie qui est située sur une place de parking pourra- t-elle être utilisée par les pompiers en cas de stationnement de voiture ou d'une moto ? Quant aux personnes handicapées, comment peuvent-elles utiliser leur espace de stationnement sans difficultés avec le stationnement d'une moto qui n'est pas verbalisée ? Seul, un emplacement dédié aux personnes à mobilité réduite nous paraît justifié.

Nous vous joignons ces photos prises récemment par un habitant et transmis pour éléments de réponse aux questions posées ci-dessus.



Aussi, nous demandons un cheminement piétons total et banalisé à cet endroit, de supprimer complètement les places de stationnements voitures actuelles, et déplacer la place PAMR, côté quai, le long du trottoir en se dirigeant vers le bureau de poste.

Nous vous remercions par avance des réponses qui peuvent être apportées et sommes à votre disposition pour une réunion sur place.

Avec l'expression de nos salutations distinguées .

La Présidente



Marie-Jeanne Courtier

Le responsable de la  
Commission Voirie et Stationnement



Rémi Leslé

Copie à Monsieur Pierre Rauzada  
Co-Président de l'association Droits du Piéton